**CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE INDUSTRIELLE « CARI** »

**Ngo in special consultative status with the Economic and Social**

**Council of the United Nations (ECOSOC)**

**Ong accréditée à l’Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**

**Villa 381, Salongo Nord, Kinshasa/Lemba**

**Tél. + 243 (0) 842 694 173. E-Mail :** [***profmupi@gmail.com***](mailto:profmupi@gmail.com)***,***

***centrecari2015@gmail.com***

**IN PUTS ON DISABILITY-INCLUSIVE POLICIES**

(Keep it for internal use only please; do not post it on the web)

To: [sr.*disability****@ohchr.org***](mailto:sr.disability@ohchr.org)

1. Dans sa politique en rapport avec la mise en œuvre des ODD, le**s** droits des personnes vivant avec handicap en RDC ne font pas objet d’une politique à part et surtout pendant ce temps des grandes difficultés socio-politico-économique. Les politiques de développement orientées vers la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durables semblent ne pas attirer l’attention des décideurs en RDC ***qui n’a atteint aucun objectif du millénaire pour le développement 15 ans durant (de 2000 à 2015).*** Même les politiques de développement général sont soit mal exécutées, soit non exécutées par les tenants du pouvoir. Les autres politiques aussi subissent le même traitement.

* Il existe un plan national de développement durable, mais qui n’a pas de chance d’être mis en œuvre car le pouvoir en place ne cesse de se plaindre qu’il manque des moyens.
* Les mécanismes peuvent exister. Mais ils ne serviront à rien dans un pays ou le souci de développement ne dit rien à personne. Pas de volonté politique dans le chef des décideurs pour mener des actions cohérentes de développement. Signalons l’existence d’un **Observatoire Congolais de Développement Durable (OCDD) au Ministère du Plan** qui n’est même pas connu par le public. Son fonctionnement n’est pas rassurant parce qu’il travaille en solo. Aucun groupe social concerné ne participe à l’élaboration d’une quelconque politique.

1. A notre avis, et conte tenue de l’information à notre possession, il n’existe aucune loi ou politique en rapport avec la discrimination vis-à-vis des personnes vivant avec handicap. Les débats au parlement n’ont jamais brodé autours des lois sur la discrimination. C’est un pays où la culture de solidarité est pointue. Les personnes handicapées vivent dans leurs familles qui leur assurent la prise en charge. L’Etat ayant démissionné, ne possède plus des centres pour handicapés physiques viables. Les handicapés physiques sont abandonnés à leur propre triste sort, c’est ainsi qu’ils font la mendicité dans toute la ville afin de survivre. Les vélos roulant pour handicapés sont un luxe, même les béquilles métalliques. Les handicapés mentaux mangent dans des poubelles, et y dorment aussi. Le Centre Neuro-psycho-pathologique (CNPP) de Kinshasa, en état de délabrement avancé, ne contient actuellement aucun patient. Même les femmes folles sont toutes sur la rue abandonnées à leur triste sort. Les médecins neurologues et psychiatres se sont envolés pour d’autres cieux où la situation socio-professionnelle offre des garanties. Il n’existe pas un budget pour aménager les entités publiques de prise en charge des personnes handicapées. La plupart de cas, les aménagements se font par l’assistance des missions de coopération basées à Kinshasa, RDC.

* Il ne s’agit pas du refus de mettre en place l’aménagement, mais plutôt la situation de non-Etat qui impact toute politique de redressement à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie nationale.
* Les mesures positives au profit des handicapés n’existent pas, et ce non seulement pour les handicapés, mais bien pour tous les congolais. Cela explique la démission de l’Etat.
* Les voies de recours en RDC propres aux seules personnes handicapées n’existent pas ; le système judiciaire accueille tout plaidant sans tenir compte de sa classe sociale malgré la corruption qui gangrène le secteur judiciaire. La justice est pour les riches, comme on le dit chez nous. De toute les façons, la solidarité est vraiment soudée en RDC au point que la discrimination vis-à-vis des personnes handicapées constitue un pêché et une honte terrible. Nous avons la culture de non- discrimination.

1. La politique nationale de développement du pays est conçue d’une façon générale et ne fait pas la distinction des groupes sociaux. En RDC, c’est le principe de chacun pour soi, Dieu pour tous. Les plus forts gagnent leur vie au détriment des plus pauvres. Pas de programme spécial pour tel ou tel autre groupe social. Le programme s’adresse à tous de la même manière et dans les mêmes proportions.
2. Aucune politique spéciale pour accompagner les handicapés. La scolarisation par exemple est à la portée de tous. Ceux qui possèdent des moyens peuvent en jouir et ceux qui n’en possèdent pas sont laissés pour compte. Dans l’ancien temps, l’idée de créer des centres professionnels pour les handicapés physiques y était et quelques centres ont été construits mais actuellement en disparition.
3. La carence des politiques et plans d’actions inclusives des personnes handicapées fait défaut suite à la démission de l’Etat.

**La direction**